

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/88

11 décembre 1996

(96-5263)

---

CONFERENCE MINISTERIELLE  
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

## SURINAME

Déclaration de S.E. M. Ewald C. Leeflang  
Ambassadeur et Représentant permanent du Suriname auprès de l'OMC

Comme les autres délégations l'ont fait, je tiens à féliciter le gouvernement singapourien pour l'organisation de cet événement important et pour la qualité des installations qui sont mises à notre disposition.

L'OMC a été conçue comme un mécanisme universel pour la libéralisation du commerce mondial par la mise en oeuvre de règles et d'obligations convenues et acceptées au niveau international.

Le Suriname s'est engagé à intégrer son économie au nouveau système mondial.

A cette fin, il a entrepris de modifier son cadre juridique et institutionnel pour

Il est important que des pays en développement comme le Suriname puissent tirer avantage de leurs ressources naturelles.

Pour que cela soit fait de manière responsable, il est essentiel d'établir, dans ce domaine, des accords de coopération afin d'exercer un contrôle approprié permettant d'empêcher l'exportation illégale, entre autres choses, de matériel génétique provenant de certaines variétés végétales.

Le Suriname a besoin, pour mettre pleinement en oeuvre l'Accord sur les ADPIC, d'un certain délai afin de renforcer ses capacités institutionnelles.

En ce qui concerne le commerce et les normes du travail, nous partageons l'opinion exprimée par de nombreuses autres délégations, selon laquelle les normes du travail doivent être abordées dans le cadre de l'OIT, qui est l'organe réellement compétent pour examiner les questions de cette nature.

La délégation du Suriname reconnaît la pertinence des nouvelles questions, comme le commerce et l'investissement, le commerce et la politique de concurrence.

Il faut consacrer suffisamment de temps à l'analyse de la complexité de ces questions pour mieux en comprendre l'incidence sur l'économie mondiale.

Dans le domaine des marchés publics, le Suriname a établi des règles très strictes concernant les appels d'offres publics qui garantissent un degré élevé d'